

**Fiducie d'Hydro-Québec
pour la gestion des déchets
de combustible nucléaire**

États financiers
31 décembre 2009

Le 1^{er} mars 2010

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** (la « Fiducie ») au 31 décembre 2009 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

¹ Comptable agréée auditrice permis n° 8663

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte sur le plan juridique.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État de l'actif net

Au 31 décembre 2009

	2009 \$	2008 \$
Actif		
Trésorerie	98 288	6 869
Placements (note 4)	59 585 898	50 188 246
Intérêts courus	-	130 832
	<hr/> 59 684 186	<hr/> 50 325 947
Passif		
Frais juridiques et honoraires à payer (note 7)	<hr/> 10 112	<hr/> 28 969
Actif net	<hr/> <hr/> 59 674 074	<hr/> <hr/> 50 296 978

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
Intérêts	894 024	1 346 961
Charges		
Frais juridiques et honoraires (note 7)	13 239	40 629
Revenus de placement nets	<u>880 785</u>	<u>1 306 332</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009	2008
	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	50 296 978	44 990 646
Revenus de placement nets	880 785	1 306 332
Apports (note 6)	8 496 311	4 000 000
Actif net à la fin de l'exercice	<u>59 674 074</u>	<u>50 296 978</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009

1 Nature des activités de la Fiducie

La Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire (la « LDCN ») est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Comme l'exige la LDCN, les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de déchets de combustible nucléaire au Canada ont constitué une entité juridique distincte, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). Le rôle de la SGDN consiste à recommander au gouvernement du Canada une solution de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La LDCN exige aussi que les sociétés d'énergie nucléaire instituent au Canada un fonds en fiducie auprès d'une institution financière afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. En conséquence, Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (la « Fiducie »). L'entente de fiducie a été amendée en 2008 (note 5). Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Dexia Services aux investisseurs. La province de Québec et Hydro-Québec sont les bénéficiaires de la Fiducie.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la convention de la SGDN qui prévoit notamment une formule de convention des coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre débutant en 2009 avec application rétroactive (note 6) en fonction du nombre de grappes de combustible nucléaire irradié produites à une date donnée. Elle tient également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans ce fonds en fiducie dans les dix jours de la date d'entrée en vigueur de la loi, ainsi que des versements dans ce même fonds en fiducie de sommes additionnelles de 4 M\$ par année jusqu'en 2008. Compte tenu de la formule de convention des coûts adoptée par le gouvernement du Canada à l'égard de la stratégie de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a contribué approximativement 8,5 M\$ au fonds en fiducie en 2009.

Les sommes déposées en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de l'approche retenue par le gouvernement du Canada.

2 Changements de conventions comptables

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La Fiducie a adopté le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Cet abrégé précise qu'il faut tenir compte du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre à l'entité pour estimer la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les produits dérivés. La Fiducie n'a pas d'instruments financiers qu'elle comptabilise à la juste valeur au 31 décembre 2009 afin de tenir compte de ces risques. L'adoption du CPN-173 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fiducie, sauf dans le cas de la divulgation de la juste valeur des obligations à coupon zéro.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009

Instruments financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fiducie a adopté les récentes modifications apportées au chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ». Les informations à fournir concernant la juste valeur des instruments financiers requièrent la divulgation de leur juste valeur estimative. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant pour lequel il pourrait être échangé dans le cadre d'une opération courante entre les parties consentantes, autre que lors d'une vente forcée ou d'une liquidation.

Les modifications apportées au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir », définissent une hiérarchie de la juste valeur qui donne la priorité aux données concernant les techniques d'évaluation utilisées pour établir la juste valeur. Cette hiérarchie place au premier rang les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (paramètres de niveau 1), et au dernier rang, les données non observables (paramètres de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 Données correspondant aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles le gestionnaire de placement est en mesure d'accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés observables pour les actifs ou pour les passifs, directement ou indirectement, dont les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 Données non observables. L'activité du marché est faible, voire inexistante. Les données qui servent à l'établissement de la juste valeur nécessitent un jugement ou une estimation considérable en matière de gestion.

Les obligations à coupon zéro de la Fiducie sont comptabilisées au coût après amortissement, et la divulgation de la juste valeur de ces obligations est calculée avec des données de niveau 1.

Changements futurs apportés aux normes comptables

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En décembre 2008, l'ICCA a approuvé trois nouveaux chapitres de son Manuel, soit les chapitres 1582, « Regroupements d'entreprises », 1601, « États financiers consolidés », et 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », en remplacement du chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises », et du chapitre 1600, « États financiers consolidés ». La Fiducie évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2009

3 Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Fiducie ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que le fiduciaire établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments financiers dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés, soit les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les autres passifs financiers.

Les placements ont été classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils subissent une moins-value durable, auquel cas ils sont réduits à leur juste valeur. Les obligations à coupon zéro sont amortis par l'imputation de produits d'intérêts de désactualisation périodiques dans les revenus de placement nets de la période, jusqu'à la valeur nominale des obligations.

Les intérêts courus ont été classés comme prêts et créances et les passifs comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Intérêts

La Fiducie utilise la comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses intérêts, qui consiste à comptabiliser les intérêts encaissés au cours de l'exercice et ceux à recevoir à la date du bilan.

Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est exonérée d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, la Fiducie n'a aucune charge d'impôts sur les bénéfices dans ses états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009

4 Placements

	2009			2008		
	Coût après amortissement \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Coût après amortissement \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Papier commercial						
Hydro-Québec, 2,03 %, 11 février 2009	-	-	-	50 188 246	50 188 246	50 140 567
Obligations à coupon zéro						
Hydro-Québec, valeur nominale de 27 000 000 \$, taux d'intérêt effectif de 4,22 %, 15 avril 2017	19 981 270	19 803 420	20 246 400	-	-	-
Hydro-Québec, valeur nominale de 37 000 000 \$, taux d'intérêt effectif de 5,29 %, 15 avril 2022	19 624 484	19 406 500	20 705 000	-	-	-
Hydro-Québec, valeur nominale de 50 500 000 \$, taux d'intérêt effectif de 5,51 %, 15 avril 2027	19 980 144	19 749 540	20 067 210	-	-	-
	59 585 898	58 959 460	61 018 610	50 188 246	50 188 246	50 140 567

5 Instruments financiers

Objectifs de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec.

Depuis septembre 2008, une modification à l'addenda B de la convention de Fiducie permet à celle-ci d'investir dans une gamme plus large d'instruments de placement. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009

Gestion du risque financier

Au 31 décembre 2009, les instruments financiers de la Fiducie se composaient principalement de placements en obligations et d'intérêts courus. Au 31 décembre 2008, ils se composaient de placements dans du papier commercial et d'intérêts courus. La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit, principalement les risques de taux d'intérêt et de crédit.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, la Fiducie n'avait aucune exposition au risque de taux d'intérêt étant donné qu'elle détenait des placements en obligations à coupon zéro comptabilisés au coût après amortissement. La variation des taux d'intérêt n'a donc pas eu d'incidence sur les revenus de placement nets.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et n'entraîne une perte financière pour l'autre partie. La Fiducie est assujettie principalement au risque de crédit lié à ses placements. Au 31 décembre 2009, la Fiducie avait limité son exposition au risque de crédit en investissant dans des obligations émises par Hydro-Québec, société apparentée et société d'État du gouvernement du Québec, qui bénéficie des bonnes cotes de crédit suivantes :

Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+
DBRS	A

Trésorerie et intérêts courus

La juste valeur de la trésorerie et des intérêts courus correspond approximativement à leur valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2009

6 Apports

Le tableau suivant présente les apports effectués par Hydro-Québec :

	\$
Apport initial – 2002	20 000 000
Apports annuels	
2003	4 000 000
2004	4 000 000
2005	4 000 000
2006	4 000 000
2007	4 000 000
2008	4 000 000
2009	8 496 311
	<hr/>
	52 496 311
	<hr/>

7 Opérations entre apparentés

Des frais juridiques de 17 861 \$ facturés à la Fiducie et comptabilisés comme frais courus en 2008 ont été payés par Hydro-Québec en 2009. En 2009, le recouvrement de ces charges de 2008 a été comptabilisé au poste « Frais juridiques et honoraires ».